

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE D'ESPACEVAL

Parmi les améliorations budgétaires qui ont été présentées au dernier Conseil général, le Conseil communal a proposé de légèrement modifier les horaires d'ouverture de la piscine d'espaceVAL. Comme le Conseil général a confirmé cette mesure, la piscine sera fermée au public entre 13h 15 et 16h 15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès le 16 janvier. La piscine restera en revanche ouverte toute la journée durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Durant ces trois heures de fermeture au public, la piscine sera à disposition de l'école pour les cours de natation qui sont assurés par les enseignants possédant les brevets requis et ne nécessitant pas la présence d'un garde-bain supplémentaire.

Ces fermetures vont bien entendu imposer des changements d'habitudes pour certains utilisateurs, mais les horaires choisis correspondent aux heures les plus creuses en matière de fréquentation.

Finalement, venez profiter des installations (piscine, mur d'escalade...) durant (presque) toutes les vacances de Noël! (Fermeture le 25 décembre toute la journée, les 24 et 31 décembre dès 15h, et jusqu'à midi le 1^{er} janvier). Le Val-de-Travers Pass est toujours en vente pour utiliser sans limites les installations d'espaceVAL de la Robella et du Centre de sports de glace (enfants 6-16 ans Fr. 200.- et adultes Fr. 300.-).

MEILLEURS VŒUX

Les années se suivent et apportent avec elles leur lot d'incertitudes liées aux situations géopolitiques, économiques, sanitaires ou écologiques. En cette période de fin d'année, savourons les moments partagés en famille ou entre amis. Qu'ils le soient dans la joie et la santé!

Le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal vous souhaite un Joyeux Noël et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2023.

Scannez le QR code et découvrez notre carte animée



ÉNERGIE

COMMERCES ET ENTREPRISES JOUENT BIEN LE JEU

Bonne nouvelle: une très large majorité des commerces et entreprises de Val-de-Travers a restreint sa consommation électrique en diminuant l'éclairage des vitrines et autres enseignes lumineuses depuis quelques semaines. Une contribution directe à l'effort de lutte contre le risque de pénurie énergétique cet hiver, appréciée, qui réduit par ailleurs la pollution lumineuse pendant la nuit.

Couplée à l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin, cette action rend toutefois très visibles les lumières qui, ailleurs, restent allumées. Bien qu'il dispose d'une base réglementaire lui permettant de «rappeler à l'ordre» les acteurs concernés, le Conseil communal privilégie pour l'heure la sensibilisation et l'appel au bon sens commun.



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Boveresse – Route de Couvet
Saint-Sulpice – Quartier du Pont 9a
Môtiers – Rue du Terreau 13
Buttes – Place de l'Abbaye 2
Couvet – Rue de l'Hôpital 23
Couvet – Grand-Rue 6
Fleurier – Rue de l'Areuse 1
Fleurier – Rue du Collège 3
Fleurier – Rue des Sugits 3
Môtiers – Rue de la Bergerie 16
Buttes – Derrière-Ville 4

DATES LIMITES OPPOSITION

27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
27 décembre 2022
3 janvier 2023
3 janvier 2023

ANNONCES

GRIPPE AVIAIRE: MESURES DE PRÉCAUTION

La grippe aviaire est de retour en Suisse. Il convient d'être prudents. Ainsi, les personnes qui trouvent des cadavres d'oiseaux sauvages sont priées de ne pas les toucher et d'en informer le service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) au 032 889 67 80. De leur côté, les détenteurs doivent protéger leurs volailles de tout contact avec les oiseaux sauvages et prendre plusieurs mesures détaillées sur la page suivante: www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/animaux/Pages/Grippe-aviaire.aspx

Il est important de rappeler que l'enregistrement des élevages de volailles est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010. Cette obligation concerne également les détenteurs amateurs qui ne possèdent que quelques animaux. Les personnes n'ayant pas encore procédé à leur annonce peuvent le faire via le formulaire disponible sur la page suivante: <https://enquetesv4.ne.ch/SurveyServer/s/pub/SCAVinventaireVolaille/questionnaire.htm>

LANTERNES DE NOËL

Chers commerçants, la période de Noël approche et il est temps de ressortir les lanternes en bois qui vous ont été généreusement offertes par la commune de Val-de-Travers en partenariat avec l'association Val'Action. Pour rappel, ces lanternes ont été fabriquées localement avec des épicéas de la région. Afin de garantir sa longévité et par souci de déneigement de la voie publique par nos services, il vous est demandé de bien vouloir la rentrer chaque soir. Celle-ci est destinée à égayer les rues lors des fêtes de fin d'année et plus si envie, merci d'en faire bon usage.

ABBAYE 2023 DE FLEURIER

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye qui aura lieu du 24 juin au 26 juin 2023, sont priées de s'inscrire en ligne sur la page www.vdt.ch/formulaire-abbaye2023 jusqu'au 31 janvier 2023. Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

Le secrétariat de la protection de la population est à disposition en cas de questions (032 886 43 40 / ProtectionPopulation.VDT@ne.ch).



NOUVEL AN RÈGLES FÉDÉRALES FEUX D'ARTIFICES

Pour rappel, à l'approche du Nouvel An, le Conseil communal souhaite brièvement rappeler les règles en matière de feux d'artifices qui sont déterminées dans le règlement cantonal concernant les substances explosibles, du 5 novembre 1997. Ainsi, l'utilisation par des particuliers d'engins autorisés n'est pas soumise à autorisation lors de la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. Les autres jours, le tir de feux d'artifices est interdit sans autorisation. Les abus pourront être sanctionnés par la police.



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRE DE FIN D'ANNÉE DES SERVICES COMMUNAUX

Durant les fêtes de fin d'année, les services seront fermés comme suit:

Du 23 décembre 2022 à 12h au 3 janvier 2023 à 9h:
Guichet social régional, rue des Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00)
Du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023 :
- **Contrôle des habitants**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00)
- **Protection de la population**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40)

Retrouvez les horaires des autres services de l'administration sur notre site Internet: www.val-de-travers.ch

EMPLOI

Le Conseil communal met au concours un poste de **plongeur-geuse** pour le nettoyage et contrôle de la vaisselle de la salle des spectacles de Couvet et de la vaisselle de location.

Vous trouverez les détails de cette offre sur notre site: www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi.